

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MARIAC

SEANCE DU 18 JUILLET 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-huit du mois de Juillet, à dix - huit heures, le conseil municipal de la commune de Mariac, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Mr Marcel COTTA

Etaient présents : COTTA Marcel, FONTANEL Gilbert, MAZA-SANIAL Alexandra, FAURE Jean-Paul, DEVIDAL Laurent, CHAUSSINAND Françoise, MORIZOT Richard, MERCHAT Jean-Marc, BADAR Sandra, CHAMBERT Christine et BERNARD Wilfried

Etaient absent(s) excusé(s) : AUBERT Géraldine qui a donné pouvoir à FAURE Jean-Paul

HILAIRE Amandine

Secrétaire de séance : FONTANEL Gilbert

**ORDRE DU JOUR :**

- Délibération « Gratification exceptionnelle pour distinction honorifique – médaille d'or »
- Délibération « Vote d'une subvention pour le Sou des écoles laïques du Cheylard »
- Délibération « Vente du véhicule de transport RENAULT (N° inventaire 270) »
- Délibération « Approbation du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) du 27 mars 2023 »
- Mouvement de crédit n°2
- Questions/informations diverses

**Délibération N°2023-21**

**Présents : 11**  
**Votants : 12**

**Objet : Gratification exceptionnelle pour distinction honorifique – médaille d'or**

Monsieur le Maire informe l'assemblée que la médaille d'honneur régionale, départementale et communale or pour 35 ans au service des collectivités locales a été décernée à un agent communal, Madame COSTE Véronique.

Il propose de lui allouer une gratification.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer une gratification exceptionnelle de 700 €**
- **PRECISE que la dépense sera prévue au budget 2023 à l'article 6232**

**Délibération N°2023-22**

**Présents : 11**  
**Votants : 12**

**Objet : Subvention Sou des écoles laïques du Cheylard**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention provenant du Sou des écoles laïques du Cheylard a été reçue en mairie pour 3 enfants en maternelle et 6 enfants en primaire.

Il expose que l'attribution des subventions ayant été votée lors du dernier conseil municipal, il est nécessaire de prendre une délibération supplémentaire.

Il rappelle que les années précédentes, la somme allouée par enfant était de 15€.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer une subvention de 15€ par enfants soit 135€ pour l'année scolaire 2022-2023.**

////////////////////////////////////  
**Délibération N°2023-23**

**Présents : 11**  
**Votants : 12**

**Objet : Subvention exceptionnelle ASB Association sportive bouliste Mariac**

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'une demande de subvention exceptionnelle a été demandée par l'ASB.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 100€ à l'Association Sportive Bouliste de Mariac**

////////////////////////////////////  
**Délibération N°2023-24**

**Présents : 11**  
**Votants : 12**

**Objet : Vente véhicule de transport RENAULT (N° inventaire 270)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que l'achat d'un nouveau véhicule de transport ayant été fait, il convient de vendre l'ancien.

Il propose un prix de vente de 3 000€.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE la vente de l'ancien véhicule.**
- **APPROUVE le prix de vente de 3 000 €.**
- **AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer les démarches nécessaires.**

////////////////////////////////////  
**Délibération N°2023-25**

**Présents : 11**  
**Votants : 12**

**Objet : Approbation du rapport de la Commission Locale d'Evaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 Mars 2023**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1609 nonies C,

Vu les statuts de la Communauté de communes de Val'Eyrieux,

Considérant l'avis favorable de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) du 27 mars 2023, qui s'est réunie dans le cadre du transfert de compétence « enseignement musical »,

Monsieur le Maire précise que ce rapport entraînera une modification des attributions de compensation au sein de la communauté de communes lors d'un prochain conseil communautaire.

Monsieur le Maire propose d'approuver le rapport de la CLECT du 27 mars 2023, joint en annexe à la présente délibération.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **VALIDE le rapport de la CLECT en date du 27/03/2023**
- **ADOpte la révision des attributions de compensation selon le rapport soit : 2 000 €/an à compter de l'année 2024 et 3 826 € pour 2023 pour la commune de Mariac**
- **AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches administratives et financières nécessaires à la présente délibération.**

////////////////////////////////////  
*Le Conseil Municipal est informé du mouvement de crédit n°2. En effet, suite à un trop perçu de subvention concernant l'achat de capteurs CO2, la commune a dû rembourser 54€ à la DDFIP de l'Isère. Cette somme a été imputée au chapitre des dépenses imprévues.*  
////////////////////////////////////

## QUESTIONS DIVERSES

- ✚ **PLUi (Plan Local d'Urbanisme Intercommunal)** : des travaux d'analyse sont en cours. Chaque commune sera appelée à se prononcer sur son souhait en septembre/octobre 2023.
- ✚ **Vide grenier** : le premier vide grenier a eu lieu le 14 Juillet. Une vingtaine d'exposants étaient présents. Les prochains se dérouleront les 11 août et 08 septembre.
- ✚ **Festival Murs de Couleurs** : du 25 au 27 Août 2023. Un arrêté de circulation sera pris pour cet évènement.

### ✚ **Programmation :**

- A partir du mois de septembre, un programme culturel sera proposé les jeudis soirs à l'ancienne salle des fêtes par l'association « Les rendez-vous de Marius ».
- Reprise de la zumba les jeudis soirs à la salle du complexe mairie.
- Un atelier vannerie débutera à l'automne.

### L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 20 h 15

COTTA Marcel	FONTANEL Gilbert
FAURE Jean-Paul	MAZA-SANIAL Alexandra
DEVIDAL Laurent	BADAR Sandra
HILAIRE Amandine <i>Absente</i>	MERCHAT Jean-Marc
BERNARD Wilfried	AUBERT Géraldine ( <i>pouvoir à Jean-Paul FAURE</i> )
CHAMBERT Christine	CHAUSSINAND Françoise
MORIZOT Richard	